

0450029M
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BERNARD PALISSY
9 RUE DU 32EME RI
45502 GIEN CEDEX
Tel : 0238295150

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/01/2023
Réuni le : 30/01/2023
Sous la présidence de : Fabien Cervera
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 30/01/2023

Sur la :

1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;
 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Après un deuxième refus, le Chef d'établissement, représentant de l'Etat, arrête la proposition de l'emploi de la dotation horaire globale pour la rentrée 2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	5
Contre :	14
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0